

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015 (20h00)

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Fanny MOREL, Christophe BURLING.

Excusé(e)s : Jocelyne CASTON (procuration à G. CROZIER), Catherine BESSON (procuration à J-M. CHAGNON), Bernard VINCENT (procuration à D. CORNILLON), Marie-Cécile SEGUIN (procuration à R. ROUBY), Maryvonne CORNU-CHARRIER (procuration à C. BURLING), Monique SEGUIN-MANCHON.
Secrétaire de séance : Marlène DE FROIDCOURT.

Le Maire accueille Mme DE SOUSA responsable MSA Services et M. DE LAS HERAS, architecte, invités à présenter le concept de MARPA devenu Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie, ainsi que les plans de la maison qui sera construite sur la Commune d'Allex en 2016, en bordure du Chemin du Rif.

Le Maire débute la présentation en rappelant la composition de l'association de gestion récemment renouvelée, qui porte le projet depuis 2011. Il remercie à cet effet les membres des commissions sociale, financière, architecturale pour le travail approfondi déjà mené. Il insiste aussi sur la dimension extra-communale du projet puisqu'il s'agira de la 4^{ème} MARPA à voir le jour dans le Département, réponse à un besoin clairement identifié en Vallée de la Drôme.

Mme DE SOUSA indique qu'une MARPA peut accueillir 24 résidents en logements équipés indépendants avec accès privatifs type T1 35 m² (20) ou T2 46 m² (2), construits autour d'espaces collectifs de restauration, de repos, d'animations, sur une surface plane exigée de 5 000 m². L'établissement, non médicalisé, compte 5 à 6 emplois équivalents temps plein dont un directeur(trice) logé à proximité immédiate. Le loyer mensuel moyen est compris entre 1 000 € et 1 250 €, hors frais de restauration, de blanchisserie et de ménage, qui restent optionnels. Les règles d'accueil, de vie et d'usages sont inscrites dans le règlement de la maison.

M. DE LAS HERAS précise les caractéristiques des logements construits sur deux ailes orientées plein sud et rejointes au nord par l'entrée principale et les services communs. Il décrit les choix architecturaux retenus, les accès privatifs, les espaces partagés, les aménagements intérieurs et extérieurs piétons, paysagers et ajoute qu'un accès routier par la RD 93a est prévu. Le Maire termine en indiquant que l'association de gestion finance la construction, le fonctionnement de la maison, soutenue par le Conseil général de la Drôme et la Mutualité Sociale Agricole. La participation de la Commune consiste à mettre à disposition le terrain au moyen d'un bail emphytéotique et à entretenir les espaces engazonnés.

Le Maire remercie les intervenants et reprend l'ordre du jour. Il fait adopter le compte-rendu de la séance précédente, à l'unanimité.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE AUX FINS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Dans le cadre du partenariat « Biovallée® énergie » signé entre la Communauté de Communes du Val de Drôme et la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans incitant au déploiement à grande échelle du photovoltaïque sur le territoire, il est proposé à la Commune de mettre à disposition des toitures communales.

Des études de potentiel et de conception ont été réalisées. 5 bâtiments communaux présentent des conditions favorables : l'Aquarium, l'école primaire, l'école maternelle, la Mairie, et le local du service technique. Le Maire invite Mme Marianne BRETON, chargée de mission développement des énergies renouvelables à la CCVD et à la CCCPS, à présenter les caractéristiques techniques du projet, les études de conception et les différentes options offertes à la Commune dans le montage du projet. Elle précise que les tarifs de rachat d'électricité évoluant à la baisse, les initiatives lancées seront encore rentables si elles sont engagées avant la fin de l'année.

Le Conseil municipal, choisit de contribuer à l'effort de production d'énergie renouvelable et à la démarche « territoire à énergie positive » et de confier le portage complet du projet à la Société d'économie mixte Val de Drôme Développement, située à Eurre, représentée par son PDG, M. Jean-Marc BOUVIER. Il autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du patrimoine de la commune d'une durée de 20 ans, pour l'école primaire, l'école maternelle, l'aquarium, et le local du service technique sous réserve d'une étude structure. Le bâtiment Mairie n'est pas retenu, compte tenu de sa récente rénovation.

IMPLANTATION D'UNE CLOTURE ATOUR DE LA SALLE POLYVALENTE ET DES COURTS DE TENNIS

Des dégradations sont régulièrement constatées sur les équipements publics et notamment sur le bâtiment rénové de la salle polyvalente situé La Butte, Route de Crest. Le Maire propose de mettre en place une clôture métallique autour du bâtiment englobant les courts de tennis, dans le respect des normes de sécurité du public et d'intervention des secours. M. BURLING regrette la réponse disproportionnée, coûteuse et peu esthétique apportée par la Municipalité aux dégradations engendrées par une minorité d'individus, et une action publique peu développée en faveur de la jeunesse. Le Maire rappelle que le dialogue n'est pas rompu avec les jeunes alleoïsis, que malgré un tissu associatif très développé, certains restent « difficiles à capter », en marge de toute autorité ou cadre contraignant. La Commune gère des deniers publics et ne peut continuer à assumer des réparations coûteuses sans prendre d'autres initiatives ajoute-t-il. M. ROUBY, adjoint aux travaux, spécifie qu'une clôture permettra aussi de caractériser juridiquement l'infraction. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du plan d'implantation, décide à 16 voix pour et 2 contre (M. BURLING et procuration de Mme CORNU-CHARRIER) de retenir l'offre la plus avantageuse remise par l'entreprise Multiclotures de Chabeuil pour 14 964,80 € HT. Le Conseil général versera une aide financière égale à 25 % de la dépense.

ELECTRIFICATION RURALE

Renforcement du réseau basse tension à partir du poste « Alex » (100 % SDED)

Le Syndicat des énergies de la Drôme souhaite renforcer le réseau électrique au centre du village, Montée de Laye. Un transformateur y sera implanté au-dessus de l'Allée Bellevue, et une tranchée sera creusée de la Porte de l'Hôpital jusqu'en haut de la Montée, pour reprendre toute l'alimentation des riverains, en souterrain (374 m) à partir du nouveau transformateur. Les alimentations aériennes seront renforcées à chaque extrémité. Des lignes aériennes seront supprimées ou abandonnées. Le coût du projet s'élève à 98 926,75 € TTC. Il est entièrement pris en charge par le SDED. Mme Christel DUBOIS rappelle l'importance des délais d'exécution compte tenu de l'édition 2016 de la course cycliste «Drôme Classic ». Le projet est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Signature d'un contrat aidé CAE-CUI

A l'occasion du renouvellement du contrat CAE-CUI octroyé à M. J. LIOZON pour la période 18/08/2015-17/08/2016, le comptable public demande que le Maire soit autorisé par le Conseil municipal à signer ce type de contrat. La délibération prise en début de mandat autorisant le Maire à recruter des agents non titulaires pour assurer la continuité de service public ne suffit pas. Elle ne vise que des emplois relevant du droit public et pas ceux soumis au droit privé. Le Maire rappelle que M. LIOZON travaille au service technique à temps non complet 32h00 hebdomadaires, et que l'aide de l'Etat versée à la Commune, s'élève à 687 € par mois. Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité la signature du contrat CAE-CUI.

BUDGET 2015 : DECISION MODIFICATIVE / VIREMENT DE CREDITS N° 3

Les crédits inscrits au BP 2015 doivent être ajustés suite à la notification au mois d'août de la contribution 2015 de la Commune (2 362 €) au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Seuls 770 € ont été inscrits au budget, correspondants à la contribution 2014. A l'unanimité, le Conseil décide d'ajouter 1 592 € aux articles 73111(chap 73 recettes) et 73925 (chap 014 dépenses).

MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT.

Le Maire donne lecture de la motion de soutien rédigée par l'AMF pour rappeler à l'assemblée que dans le cadre du plan d'économies lancé par le gouvernement sur les années 2015-2017, les concours de l'Etat qui constituent une ressource essentielle pour les collectivités locales, vont diminuer de 30 %, affectant les services publics et l'investissement, alors même que l'Etat opère des transferts de charges et impose de nouvelles normes. Les collectivités, malgré les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique, ne peuvent absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources. L'AMF souhaite rappeler le rôle de proximité des communes et intercommunalités, leur rôle dans l'investissement public et demande la révision du programme triennal de baisse des dotations et l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes. Soumise au vote de l'assemblée délibérante, la motion est votée à 16 voix pour et 2 abstentions (M. BURLING et procuration de Mme CORNU-CHARRIER). Hormis quelques formules inappropriées dans le texte proposé, M. BURLING dira que la pression serait sans doute moins forte si toutes les collectivités avaient joué le jeu de l'économie. Elles doivent néanmoins continuer à rendre un service public de qualité et à soutenir l'activité économique locale en investissant, conclue le Maire.

DIVERS

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Le Maire rend compte de la procédure de mise en concurrence lancée avant l'été pour renouveler les contrats d'assurance de la Commune, avec l'aide du Cabinet SYGMA RISK. L'assureur GROUPAMA se voit attribuer les lots responsabilité civile, dommages aux biens, et flotte automobile, tandis que CFDP/UNIASSURANCE obtient le lot protection juridique. Les contrats prendront effet au 01.01.2016 pour 5 ans. L'économie réalisée est évaluée à près de 3 700 € pour l'unique première année, hors frais d'assistance.

Le Maire soumet aux conseillers la demande de la SAP : Section Atterrissage Parachutage, de participation financière au renouvellement du drapeau de l'association. Le soutien de principe est accordé.

M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, donne lecture des permis de construire et déclarations préalables, certificats d'urbanisme et autorisations de travaux délivrés depuis le 8 juillet 2015.

M. Christian SIRON, adjoint délégué aux affaires scolaires indique les effectifs scolaires de rentrée : 185 élèves à l'école publique et l'arrivée de la nouvelle directrice Mme Alexia GENTIER. Il liste les activités mises en place par la Commune dans le cadre des TAP : centre de loisirs, musique, informatique, cirque, tennis, théâtre, naturopathe, sport, danse. Quant à l'école privée Saint-Maurice, elle accueille cette année 99 élèves. Délégué à l'eau et l'assainissement, M. SIRON donne des précisions sur les travaux d'extension du réseau de défense incendie engagés devant le cimetière et ceux prévus Chemin du Griffaut.

M. Rodrigue ROUBY, adjoint délégué, fait état de l'avancement des travaux de voirie, et des travaux réalisés à la microcrèche, sur les courts de tennis et terrains de football.

Mme Christel DUBOIS, conseillère déléguée aux associations, rappelle le succès du Forum des associations du 12 septembre dernier, le nombre d'associations présentes et la qualité des animations.

Le bilan financier de la réfection du Chemin des Cottes en plusieurs tranches est rapidement présenté.

Avant de clore la séance, le Maire informe l'assemblée du décès de M. Bruno BOYER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 00h00.